

Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2025											
(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2025 : 7		7 Total dont : DGS : 1 H		DGAS : 4 F 2 H	DGST : 0	Expert ht niveau- directeur de projet : 0					
(B) N° de département :	13	(E) Nominations année 2025 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2025						
(C) Nom de la collectivité	(D) Nature	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME				
Aix-en-Provence	Commune de plus de 40 000 habitants	DGS			DGS						
		DGAS		1	DGAS						
		DGST			DGST						
		Expert de haut niveau- Directeur de projet			Expert de haut niveau- Directeur de projet						
		Total par sexe	0	1	Total par sexe en 2025	0	0				
<p>Ne remplir que les cases colorées en bleu</p> <p>*La contribution n'est due que si à la fois le flux (colonnes H) et le stock (A) ne respectent pas les 40 % de nominations équilibrées</p>					(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)						
					Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME				
					DGS						
					DGAS	1	2				
					DGST						
					Expert de haut niveau- Directeur de projet						
					Total par sexe années antérieures	1	2				
					(H = F + G) Total primo par sexe	1	2				
					(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en 2025						
					(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2ème cycle de l'année 2025 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)						
Au titre du 1 ^{er} cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe		0								
	Nombre d'unités manquantes		Néant	Néant							
	Contribution due										
Au titre du 2 ^{ème} cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe		0								
	Nombre d'unités manquantes		Néant	Néant							
	Contribution due										

Cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4.